

RCS : DIJON
Code greffe : 2104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 00276
Numéro SIREN : 350 759 684
Nom ou dénomination : CLAIR SARL

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2022 sous le numéro de dépôt 5385

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	1 600	1 600				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	14 686	14 686				
	Installations techniques, matériel et outillage	73 270	61 292	11 979	7 955	4 023	50.57
	Autres immobilisations corporelles	450 424	187 437	262 987	296 086	33 099	11.18
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	347		347	342	5	1.32	
Prêts							
Autres immobilisations financières	2 690		2 690	2 690			
Total II	543 016	265 015	278 002	307 073	29 071	9.47	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	238 272		238 272	167 545	70 727	42.21
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	959		959	2 367	1 408	59.49
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 848 452	48 717	1 799 734	977 747	821 988	84.07
	Autres créances	47 832		47 832	39 067	8 765	22.44
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	385 096		385 096	690 166	305 070	44.20	
Charges constatées d'avance (3)	87 952		87 952	96 586	8 634	8.94	
Total III	2 608 562	48 717	2 559 845	1 973 478	586 367	29.71	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 151 579	313 732	2 837 847	2 280 551	557 296	24.44	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 419 235) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	419 235		419 235			
	Réserves						
	Réserve légale	41 923		41 923			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	551 502		421 636	129 866	30.80	
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	227 457		249 866	22 409	8.97	
Subventions d'investissement Provisions réglementées							
Total I	1 240 117		1 132 660	107 457	9.49		
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
Total III							
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	66 239		134 754	68 515	50.84	
	Concours bancaires courants	38 897			38 897		
	Emprunts et dettes financières diverses	9 250		8 750	500	5.71	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3 411		3 411			
	Dettes d'exploitation						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 043 180		579 009	464 171	80.17		
Dettes fiscales et sociales	432 500		409 871	22 629	5.52		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	1 269		5 383	4 114	76.42		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	2 984		6 714	3 730	55.56	
	Total IV	1 597 730		1 147 891	449 838	39.19	
	Ecart de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		2 837 847		2 280 551	557 296	24.44	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 580 168 1 081 678

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	7 110 356		7 110 356	6 105 903		1 004 453	16.45
Chiffre d'affaires NET	7 110 356		7 110 356	6 105 903		1 004 453	16.45
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			66 003	58 927		7 076	12.01
Autres produits			74	6		68	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			7 176 433	6 164 836		1 011 597	16.41
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			3 269 926	2 558 239		711 687	27.82
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			70 727	45 931		24 796	53.98
Autres achats et charges externes *			1 927 505	1 643 007		284 499	17.32
Impôts, taxes et versements assimilés			52 786	59 665		6 878	11.53
Salaires et traitements			1 013 813	989 937		23 876	2.41
Charges sociales			600 888	577 329		23 559	4.08
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			81 323	78 365		2 958	3.77
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			11	17		5	32.89
Total des Charges d'exploitation (II)			6 875 526	5 860 626		1 014 900	17.32
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			300 907	304 210		3 302	1.09
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)		54		5	49	943.27
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		54		5	49	943.27
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		857		888	31	3.47
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		857		888	31	3.47
2. Résultat financier (V-VI)		803		883	80	9.05
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		300 105		303 327	3 222	1.06
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital		33 650		131 203	97 553	74.35
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII		33 650		131 203	97 553	74.35
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		28 043		93 264	65 221	69.93
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		28 043		93 264	65 221	69.93
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		5 607		37 939	32 333	85.22
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		78 254		91 400	13 146	14.38
Total des produits (I+III+V+VII)		7 210 137		6 296 044	914 093	14.52
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		6 982 680		6 046 178	936 502	15.49
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		227 457		249 866	22 409	8.97

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Evaluation des matières et marchandises	X
Dépréciation des stocks et en cours	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Dépréciation des créances	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Montant des engagements financiers	X
Engagement en matière de pensions et retraites	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 837 846.89 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 7 110 356.00 Euros et dégageant un bénéfice de 227 457.36 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 600		
TOTAL	1 600		
Installations générales agencements aménagements des constructions	14 686		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	66 171		7 099
Installations générales agencements aménagements divers	34 277		9 300
Matériel de transport	369 676		60 323
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	29 833		3 568
TOTAL	514 644		80 291
Autres titres immobilisés	342		5
Prêts, autres immobilisations financières	2 690		
TOTAL	3 032		5
TOTAL GENERAL	519 276		80 295

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			1 600	1 600
TOTAL			1 600	1 600
Installations générales agencements aménagements constr.			14 686	14 686
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			73 270	73 270
Installations générales agencements aménagements divers		3 970	39 607	39 607
Matériel de transport		52 584	377 415	377 415
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			33 402	33 402
TOTAL		56 554	538 380	538 380
Autres titres immobilisés			347	347
Prêts, autres immobilisations financières			2 690	2 690
TOTAL			3 037	3 037
TOTAL GENERAL		56 554	543 016	543 016

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	1 600			1 600
TOTAL	1 600			1 600
Installations générales agencements aménagements constr.	14 686			14 686
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	58 216	3 076		61 292
Installations générales agencements aménagements divers	22 175	1 830	472	23 533
Matériel de transport	90 574	74 017	28 039	136 552
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	24 952	2 400		27 352
TOTAL	210 603	81 323	28 511	263 415
TOTAL GENERAL	212 203	81 323	28 511	265 015

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	3 076				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 830				
Matériel de transport	74 017				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 400				
TOTAL	81 323				
TOTAL GENERAL	81 323				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	2 690		2 690
Clients douteux ou litigieux	58 316	0	58 316
Autres créances clients	1 790 135	1 790 135	
Personnel et comptes rattachés	3 299	3 299	
Impôts sur les bénéfices	11 982	11 982	
Taxe sur la valeur ajoutée	25 161	25 161	
Débiteurs divers	7 390	7 390	
Charges constatées d'avance	87 952	87 952	
TOTAL	1 986 925	1 925 919	61 006

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	38 923	38 923		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	66 213	48 652	17 561	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 043 180	1 043 180		
Personnel et comptes rattachés	56 858	56 858		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	93 675	93 675		
Taxe sur la valeur ajoutée	275 193	275 193		
Autres impôts taxes et assimilés	6 775	6 775		
Groupe et associés	9 250	9 250		
Autres dettes	1 269	1 269		
Produits constatés d'avance	2 984	2 984		
TOTAL	1 594 319	1 576 758	17 561	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	68 490			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	15.2449	27 500			27 500

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	26
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 655
Dettes fiscales et sociales	21 714
Total	28 395

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	87 952
Total	87 952
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	2 984
Total	2 984

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Caution marché privé retenue de garantie CACB	238 428
Caution marché privé retenue de garantie CIC	68 613
Total	307 041

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

CLAIR SARL

SARL AU CAPITAL DE 419 234,75 €

**SIEGE SOCIAL : CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR (COTE D'OR)
RUE ROBERT SCHUMAN - ZAC EXCELLENCE 2000**

RCS DIJON B 350 759 684

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 17 JUIN 2022 CONTENANT LA PROPOSITION D'AFFECTATION
DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2021 ET LA RESOLUTION
VOTEE**

- DEUXIEME RESOLUTION -

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuvant la proposition de la gérance, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2021, qui s'élève à la somme de 227 457 € de la manière suivante :

- 120 000 € à titre de dividendes versés aux associés,
- le solde, soit la somme de 107 457 € au crédit du compte « autres réserves »,

Un dividende de 4,36 € par part sociale serait ainsi distribué.

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du même Code des Impôts, il est rappelé que les dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices précédents sont les suivants :

Exercice clos le	Dividendes
31/12/2018	120 000 €
31/12/2019	120 000 €
31/12/2020	120 000 €

Pour copie certifiée conforme.

La Gérance

DocuSigned by:
Simon CLAIR
71599D2916EE40D...



Emmanuel Chevignard

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
ec@e-chevignard.com

Hadrien Chevignard

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
hchevignard@e-chevignard.com

Jean-Baptiste Leturgeon

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
jbleturgeon@e-chevignard.com

SARL CLAIR

SARL au capital de 419 234.75 €
divisé en 27 500 parts de 15.24 €

SIEGE SOCIAL : Rue Robert Schuman
Zac Excellence 2000
21800 Chevigny Saint Sauveur

R.C.S. : DIJON B 350 759 684

SIRET : 350 759 684 00029

A.P.E. : 4391B

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le **31 décembre 2021**

À l'assemblée générale de la société CLAIR,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **SARL CLAIR** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2021**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées en annexe « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

3, ALLÉE DES CORVÉES
21240 TALANT
TÉL : +33 (0)3 80 55 44 80

S.A.S. AU CAPITAL DE 80 000 €
R.C.S. DIJON 341 846 400
INSCRITE AU TABLEAU DE
L'ORDRE DE LA RÉGION DE
BOURGOGNE - FRANCHE COMTÉ
ET SUR LA LISTE NATIONALE
DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES, RATTACHÉ À LA
CRCC DE BESANCON - DIJON
T.V.A. INTRACOMMUNAUTAIRE
FR 19 341 846 400 • APE 6920z

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du **1^{er} janvier 2021** à la date d'émission de notre rapport.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- **Les créances clients et la constatation du chiffre d'affaires**

Nos travaux ont notamment consisté à vérifier l'évaluation des créances clients à la clôture et le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre société pour la constatation du chiffre d'affaires.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

III – VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

IV – RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.

V – RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Talant,
Le, 3 juin 2022

Le Commissaire aux Comptes,
SAS CEC



Jean-Baptiste LETURGEON

Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux Comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.